La figure ignorée de J.-J. L'Allemand

Origines vagues.

Il y a Jean-Jacques et Jean-Jacques... Aussi n'appellerons-nous pas L'Allemand : *Jean-Jacques*, tout court. Pas d'équivoque entre lui et certain philosophe à confessions faciles. Si l'un jonglait élégamment avec sophismes, aveux truqués et rhétorique, l'autre ne jongla jamais qu'avec épices et objets de quincaillerie utiles aux ménagères. Ni l'un ni l'autre ne possédaient de généalogie remontant aux Croisades.

Un lecteur habitant la rue Jean-Jacques L'Allemand, nous demandant si ce personnage avait été un grand homme ou un conseiller d'Etat, titres qui dans son esprit, ne paraissaient avoir aucun rapport entre eux, nous nous empressons de le renseigner.

Le nom de *L'Allemand* s'est orthographié de diverses façons, même avec un *t* final au lieu du *d*. Jean-Jacques signait lui-même avec une apostrophe. D'origine, L'Allemand était pourtant Français.

Son père, Jean L'Allemand, épicier quincaillier, quitte Genève pour venir se fixer à Neuchâtel dont il acquiert la bourgeoisie en 1641. Sa mère était Dorothée Fecquenet, fille de Jonas, d'origine bourguignonne, membre du Conseil des Vingt-quatre, à Neuchâtel.

Jean-Jacques L'Allemand, né en 1650, dit avoir perdu son père à Berne en 1654, soit alors qu'il n'avait lui-même que quatre ans. Il conservait par contre sa mère jusqu'à l'âge de 23 ans, soit jusqu'en 1673. De ses propres déclarations écrites, il résulte qu'il était ignorant lui-même des origines de sa famille et que le peu de biens qu'il hérita provenait de sa mère : « Je n'ai pas su qui étaient mes parents du côté de mes père, grand-père ou grand'mère paternels, ni s'il y en a » *(sic)*.

Au vu des divers manuscrits que contiennent les archives communales, il est malaisé de se renseigner sur la carrière de Jean-Jacques L'Allemand. On y voit qu'il était apparenté à plusieurs familles du lieu, les Usterwalder (Ostervald), les Marval, les Chambrier, les Montmollin, les Merveilleux, les Roulin et les Guy. Il paraît avoir continué les affaires de son père gérées *ad interim* par sa mère. Il les continue même avec tant de probité et d'application qu'il amasse une fortune considérable pour l'époque, environ 300,000 francs.

Un manuscrit spécial nous apprend que trois ans avant sa mort, Jean-Jacques L'Allemand, représenté par l'avocat Jacot-Descombes, intente procès en recouvrement de créance contre M. d'Yvernois, conseiller d'Etat, pour une somme d'environ 5000 fr. que ce dernier doit en sa qualité d'associé de Joachim La Chapelle, de

Soleure. D'Yvernois fait la sourde oreille. Finalement, condamné à payer, il recourt en appel, est débouté et en réfère au gouverneur. On voit par là que Jean-Jacques L'Allemand est homme à son affaire, faisant rentrer ses fonds.

Son testament.

Ce document olographe, daté du 31 août 1726, conservé aux archives de ville dans un pimpant portefeuille de cuir noir à lettres d'or, comprenant quatorze grandes pages, muni d'un sceau de cire rouge armorié, contient le préambule sacramentel d'une pieuse recommandation à la haute bonté de Dieu. Il entre en matière, disant : « Je le fait d'un franc cœur. »

Marie Fecquenet, sa cousine de Berne, est sa première légataire. Suit l'énumération de divers legs à Isaac Favarger, boucher, à Madelaine Breguet, femme de Jean-Jacques Cartier dit la Tente.

Il lègue à François Chambrier, conseiller d'Etat et maire de la ville, afin de lui exprimer sa gratitude pour ses appuis fréquents et ses conseils, un grand chaudron d'argent à thé, un grand bassin et deux aiguières à fleurons dorés, une cafetière, deux saladiers, deux paires de flambeaux avec mouchettes et quatre écuelles d'argent à couvercle !

« Je donne à Messieurs du Conseil des Quarante Hommes établis dans cette ville de Neufchâtel la somme de six cents livres tournoises, pour marque de ma reconnaissance envers eux de la bonté qu'ils ont eue de me donner à mes vieux jours une place dans le Temple pour ouïr plus facilement les prières et prédications de la parole de Dieu. »

Il fait des legs encore à Abram Guyenet, notaire à Couvet, à Anne-Catherine d'Yvernois et Suson des Cœudres, de la Sagne, sa servante, et à David Gaudot, son domestique. Il soigne les familles Redard, Berthoud, Girard, les trois pasteurs Ostervald, Sandoz et Choupart, ainsi que le diacre Bugnot.

Ces donations faites, le document stipule l'expresse institution d'héritière universelle, en faveur de la « Louable Chambre de la Maison de Charité, de Correction ou Discipline de cette ville de Neuchâtel », avec charge de faire des dons aux pauvres, chaque jour de l'an, jusqu'à extinction d'un certain capital.

Au décès de L'Allemand, Jonas Girard établissait son inventaire. A cet inventaire figurent diverses créances au profit du testateur, créances Pierre Martenet, Jacques Favarger, Abram Baillod, Benoît-Peter, Warnod, Ehrard Borel, David-François de Chambrier ou de MM. Montmollin, Georges Gallandre, Boiteux, Tribolet, Borel, Isac Perrot, Louis Motta, Petit Pierre, Meuron, Breguet, d'Yvernois, Du Pasquier, Quinche, Thiébaud, Bosset, Bonhôte, Lardy, Huguenin, Perrelet ou Guinchard.

Anne-Geneviève de Bourbon, veuve d'Henri II de Longueville, voulait fonder une maison de « Discipline » à Neuchâtel, déjà vers la fin du XVII^{me} siècle. On ignore pourquoi ce projet ne fut jamais mis à exécution. En tout cas, l'on n'en reparla plus pendant longtemps. Ce n'est qu'en 1720 qu'Esther Chambrier-Jeanjaquet fonde la Maison de Discipline qui deviendra la Maison de Charité.

On croit assez communément que c'est la fortune de Jean-Jacques L'Allemand qui permit, à son décès en 1733, de construire la Maison des Orphelins de Neuchâtel. Cette fondation, non seulement existait déjà, mais encore l'immeuble qui l'abritait avait été construit. Deux mots de cet édifice, notre hôtel municipal.

Jean-Jacques L'Allemand.
(1650-1733)
(Dessin de M. Pierre Junod, d'après un portrait à la Bibliothèque de la ville.)

Construction de la Maison de Charité.

Le « marché » pour l'édification de cette maison, qui s'appela d'abord de « Discipline », puis de « Charité », puis des « Orphelins », figure aux archives communales. Il est daté du 13 janvier 1724. Quelques détails méritent d'être tirés de ce document. Ils attestent avec quel soin tout y était prévu.

Ce marché de maçonnerie est passé avec les honorables Jaques et Jérémie Borel, de Couvet, maîtres, officiers, entrepreneurs. Le bâtiment aura cent pieds de longueur et cinquante-neuf de largeur. La hauteur sera de cinquante pieds des fondements à la corniche. Les quatre grandes murailles auront quatre pieds d'épaisseur. Celles posées sur les voûtes à l'intérieur seront plus étroites. Contreforts, éperons, fondements du perron d'entrée au nord, rien n'est omis dans le contrat.

Les Borel fourniront les matériaux nécessaires à l'entreprise, bois, cordages, cintres, et ne se serviront pas de sable pour le mortier mais de bonne « avène » du lac, broyée par des hommes qui seront renvoyés s'ils ne sont pas forts et vigoureux. Les voûtes seront faites à l'italienne, de bon tuf.

L'emploi de la pierre de taille jaune ou du roc était soigneusement spécifié. « Tous les soubassements seront travaillés à trait de ciseau et piqués proprement à la pointe du marteau et sans aucun déffaut. » Il était prévu trente-huit croisées de sept pieds de hauteur avec couvertes bombées. Les vingt fenêtres en attique, du troisième étage, n'auront que cinq pieds de haut. Les quatre angles doubles ainsi que les pilastres de l'avant-corps seront travaillés en rustique.

Les ornements de la porte d'entrée seront les mêmes que ceux de la porte du châtelain Pury. On indique les dimensions de la porte à bandeau « devers uberre » donnant sur le jardin que l'on créa au sud, à l'emplacement des immeubles actuels occupés par M. Kuchlé-Bouvier et le café du Théâtre, une fois que la cour, au nord du bâtiment, devint place publique.

Rien n'est oublié : noyau de l'escalier, arcades, architrave et frises. La cheminée de la grande cuisine sera faite au pied de biche et les entrepreneurs, ainsi qu'ils s'y sont engagés, l'offrent comme étrennes.

L'édifice devait être prêt à être couvert à la fin d'août 1725 « pour le plus tard ». En cas de difficultés entre parties, celles-ci se soumettraient, sans appel, au jugement de deux experts nommés par le maire. L'acte était signé en présence des sieurs David Renaud, sautier, et Abram Borel, témoins.

La construction du bâtiment traîna un peu. Il ne fut utilisé que quelques années plus tard.

Le rez-de-chaussée et l'étage furent occupés par les garçons, l'attique par les filles. Chaque sexe usait de son escalier particulier et nulle communication n'était permise entre eux.

Un procès.

Aux archives de ville, l'on trouve un recueil intitulé : « Procédure pour la Maison de Charité contre les demoiselles L'Allemand ».

Le 15 février 1734, le conseiller Fatio, de Vevey, représentant trois sœurs, les demoiselles Marguerite, Marie et Anne L'Allemand, citoyennes de Genève, filles de Didier L'Allemand, de Paris, cousines germaines du défunt et ses héritières légales nécessaires, réclame la succession *ab intestat*. On trouve, dans ce grimoire, copies de pièces genevoises, signées d'Isac Musard ou de Du Pan. Les demoiselles L'Allemand déploient une généalogie. Le receveur Meuron, avocat à Genève, assistant de Fatio et des intrigantes demoiselles L'Allemand, persiste à vouloir que la Chambre de Charité prenne position devant cette généalogie. Qu'elle l'admette ou qu'elle la conteste ! Les demanderesses déposent pièces sur pièces, actes de baptême, de naissance, de mariage à l'appui de nerveuses revendications.

De son côté, la Chambre de Charité, dont les mandataires évitent avec persistance de poser les yeux sur ces « papelards » à ramifications généalogiques inquiétantes, produit testament, inventaires et lettres. La justice du lieu, renforcée de celle de Saint-Blaise, après gesticulations, finit par se déclarer incompétente. Elle désigne à Fatio, dans un arrêt du 4 juin 1734, le Tribunal des Trois-Etats.

Le registre des Trois-Etats, au château, ne contient, cette année-là et les suivantes, aucune mention d'introduction d'instance. Sans doute, chemin faisant, auront perdu courage les trois charmantes pies-grièches de Genève ?

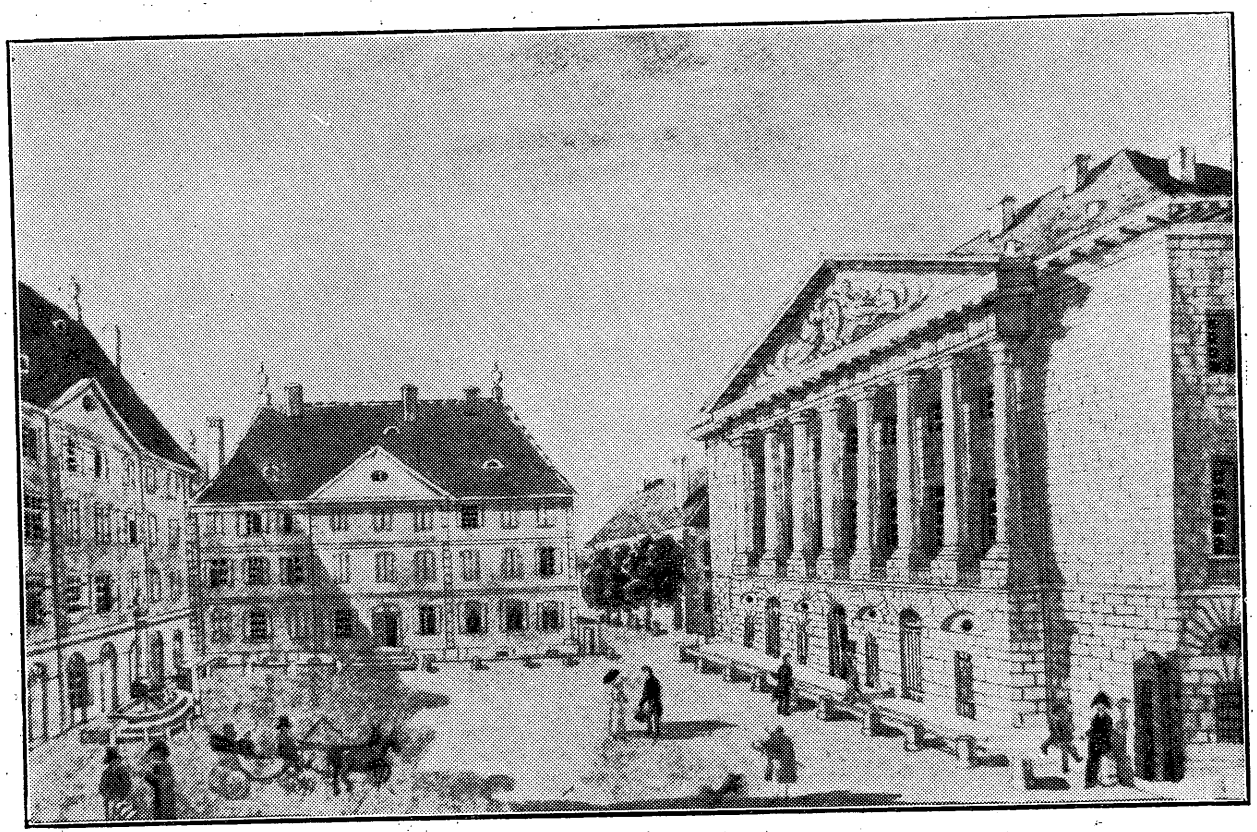

La Maison des Orphelins de Neuchâtel

transformée en hôtel municipal en 1875. On voit, sur la place, Pierre Jossaud, neveu, attaqué par un chien.

(Aquarelle originale inédite de Baumann, datant de 1830; propriété de M. Louis Baumann.)

La Maison et son règlement.

Un papier enluminé de fleurs et de motifs dorés, daté du 28 février 1733, constate la séance d'ouverture de la Chambre de Charité ou Maison des Orphelins. C'était là pour notre ville événement capital.

On requit, de façon à avoir un modèle sous les yeux, un règlement genevois. C'est la seule explication de la présence, dans nos archives locales, d'une copie manuscrite, datée de 1712, des statuts de l'hôpital de Genève, où figurent énumérés, dans le Conseil de direction, les noms de Sartoris, de la Rive, Colladon, Pictet, Rilliet, Bordier et Mallet.

La Maison de Discipline et de Charité, fondée par Esther Chambrier-Jeanjaquet, recevait, jusqu'à l'âge de 15 ans, les orphelins et les enfants des bourgeois pauvres. Ils acquéraient une instruction analogue à celle des écoles publiques, puis y faisaient un apprentissage de trois ans.

Les élèves de l'établissement conservaient les droits attachés à la bourgeoisie et pouvaient prétendre à toutes les places de l'Etat. Il n'y avait à cela qu'une seule condition : celle de rembourser à la Maison les frais qu'ils avaient occasionnés et dont on tenait registre exact.

On y avait installé une école de dessin dont le maître était pensionné par la ville. Le latin y était enseigné jusqu'à la rhétorique, ainsi que le grec et les premiers éléments de l'hébreu pour ceux des garçons qui précocement songeaient à se consacrer au ministère ! On y apprenait aussi ce qu'était l'horlogerie. Comme le bâtiment était vaste, l'on avait songé, ainsi que l'atteste un mémoire présenté par Georges De Pierre, le 1er avril 1731, à installer dans les locaux inoccupés dix-huit métiers qui constitueraient « une bonne fabrique en Soye ».

Les mesures de discipline soulèvent des discussions au conseil et l'on constate qu'au gré de certains, l'enseignement n'y est point assez pratique : « Pour couper une pairre de culottes et de souliers, il n'est nullement besoin de sçavoir dessiner une fleur et un visage »...

A côté du président de la Chambre, il y avait un directeur du bâtiment, un directeur des meubles, un trésorier, un receveur, un procureur, un directeur des écritures, un régent d'école, un médecin, un huissier et des « visitateurs » !

Un règlement spécial avait été édicté pour les adultes. « Ils se lèveront conformément à l'article qui leur a été lu, sçavoir pour être tout habillé à six heures du matin depuis le milieu du mois d'avril jusques au milieu du mois d'octobre. » On y lit encore : « Ils descendront pour souper lorceque la cloche les appellera, toujours sans bruit et modestement, et ils pourront se recréer dans la Cour sans en sortir que par permission, jusques à ce que la cloche les appelle pour la prière du soir à laquelle ils assisteront régulièrement. Après ils se coucheront incessamment, conformément au règlement et promesse, sçavoir en tout temps à l'heure de la retraite sonnante. »

Deux des membres de la direction de la Chambre inspectaient régulièrement la maison, surveillaient la cuisine et recueillaient les plaintes. Les pensionnaires portaient uniforme et les enfants étaient habillés de bleu. Etoffes et toiles étaient achetées par le directeur des meubles.

Dans les attributions du surveillant rentrait au surplus « de faire en sorte que les enfants de la maison ne soyent pas fainéants ».

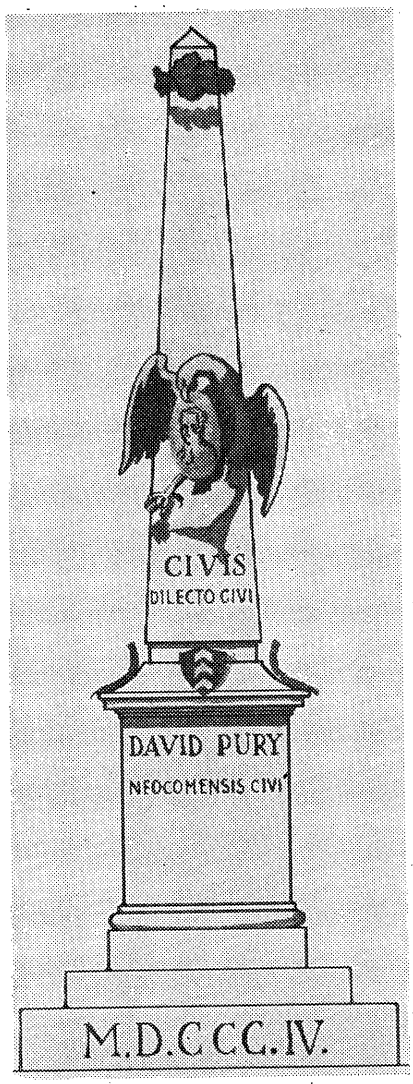

Projet inexécuté d'obélisque à la mémoire de David de Purry et de Jean-Jacques L'Allemand.

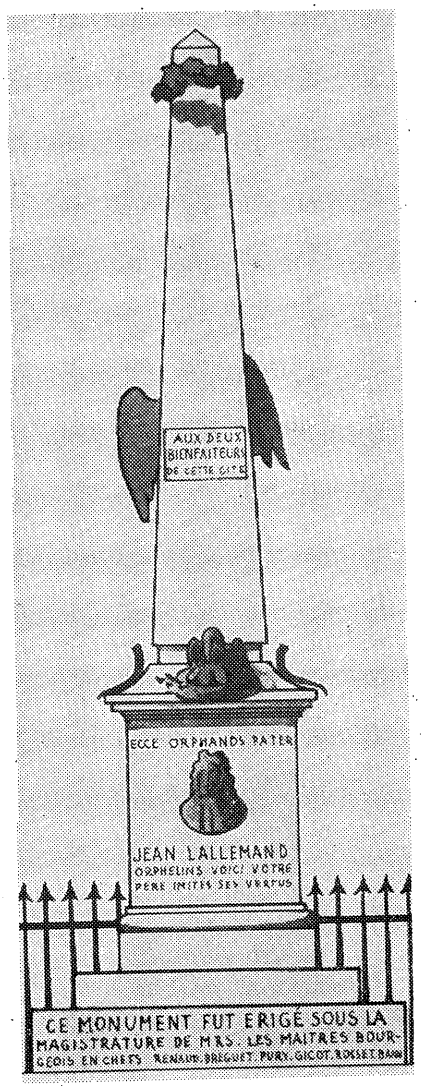

Revers de l'obélisque Purry. Côté que l'on projetait de réserver à Jean-Jacques L'Allemand.

Le directeur avait son logement de plain-pied « devers joran », trois pièces. Il ne pouvait faire bénéficier les membres de sa famille de l'usage du linge de l'établissement. On mettait jadis le point sur l'*i*.

Frottements en 1848.

En 1848, ainsi qu'il résulte d'un autre manuscrit, un conflit éclate entre la Chambre de Charité et la Bourgeoisie.

Les représentants de la Maison des Orphelins arguent que l'institution étant privée, les autorités communales n'ont pas à s'y ingérer. En automne, le différend

est porté devant le Conseil d'Etat. E. Perrochet-Irlet et Ch. Petitpierre représentent la Bourgeoisie, Meuron-Terrisse et François de Montmollin, la Maison des Orphelins. Ces derniers, agitant l'acte de fondation, vieux de cent trente ans, déclinent la compétence du Conseil d'Etat et proposent, au contraire, celle des Tribunaux, soit la voie « judiciaire » et non « administrative » !

La Bourgeoisie fait repousser le déclinatoire par le gouvernement de Piaget. Elle obtient gain de cause, prétendant que l'institution, qui, en vertu de ses anciens règlements, a toujours dû choisir son comité parmi les autorités du lieu, n'est pas « une personnalité privée », mais une institution « publique ». Dès lors, l'instance « administrative » supérieure, le Conseil d'Etat, doit être admise pour connaître du litige. Celui-ci était relatif à des gérances de fonds et peut-être davantage dû aux frottements causés par l'avènement de la République. Le verdict définitif, signé de Jeanrenaud-Besson, le 13 juillet 1849, tout en mentionnant le strict respect dû aux fondateurs et testateurs, ordonne la refonte et la mise en harmonie des statuts de l'institution, avec les changements survenus dans la forme des autorités communales.

Un monument à Jean-Jacques L'Allemand ?

Lorsque pour la première fois fut soulevée la question d'élever un monument à David de Purry, ainsi que l'atteste un mémoire d'Aubert Parent, architecte et sculpteur, monument qui eût dû consister en un obélisque aux Terreaux, puis au Crêt, celle d'en élever un à J.-J. L'Allemand fut agitée aussi. Il semblait que celui de David de Purry, comme celui de L'Allemand, dût être placé non loin du nouvel hôtel de ville. Celui de L'Allemand ferait face à la porte de la Maison des Orphelins — notre hôtel municipal — dans l'alignement nord de l'hôpital. Mais il était écrit que ni l'un ni l'autre de ces deux bienfaiteurs de la cité n'auraient leur obélisque !

M. F. Porchat reproduisit l'un de ces projets d'obélisque — projet coloré conservé aux archives communales — dans le *Musée neuchâtelois* de 1904. On trouvera ici un cliché à peu près analogue. Ces obélisques ne sont en somme qu'un seul obélisque dont un côté eût porté le nom et le portrait de David de Purry, et l'autre le portrait et le nom de Jean-Jacques L'Allemand. Comme voilà bien projet sentant la corde à l'égard de donateurs si riches et si magnanimes ! Pourquoi, de ce train-là, ne dessina-t-on point un personnage à deux faces, avec, dans l'occiput de M. de Purry, le sourire de M. L'Allemand ?

Ces tergiversations n'amenèrent qu'en 1804 l'érection du buste Purry, au péristyle de l'hôtel de ville. C'est plus tard qu'une souscription permit d'élever la statue Purry. Personne ne se trouva là pour songer à ce pauvre L'Allemand, qui ne laissa son nom qu'à une rue.

On retrouve de L'Allemand deux portraits, l'un à Belmont, l'autre accroché à la galerie de la salle de lecture de la Bibliothèque de la Ville. Ils le représentent en perruque grisonnante, jabot et habit brun. L'auteur de ces peintures est inconnu. Nous reproduisons ici celui de la Bibliothèque.

La Maison des Orphelins qui, depuis sa fondation en 1720, avait hospitalisé 1260 enfants, fut transférée à Belmont pour les garçons, à l'Evole pour les filles.

[7 juin 1934.]